

Recensement agricole 2020

Âge des exploitants et devenir des exploitations

Exploitants de 60 ans et plus : une transmission programmée dans près d'un cas sur trois

En 2020, 51 800 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles du Grand Est. Ils sont moins nombreux et plus âgés qu'en 2010. Une exploitation sur deux est dirigée par un ou plusieurs exploitants de 55 ans ou plus en 2020, cette fréquence étant plus marquée dans l'ouest de la région ainsi que dans les départements alsaciens. Dans une exploitation sur quatre un exploitant au moins a dépassé 60 ans, ce qui pose la question de l'avenir de l'entreprise. Si plus du tiers de ces agriculteurs déclarent poursuivre leur activité dans l'immédiat, la transmission est anticipée dans près d'un cas sur trois, le plus souvent dans le cadre familial. Le dernier tiers est dans l'incertitude quant au devenir de l'exploitation ou envisage une disparition.

Une population d'exploitants agricoles vieillissante

En 2020, 51 800 chefs et coexploitants dirigent les exploitations agricoles du Grand Est. Cet effectif a diminué de 16 % dans la région entre 2010 et 2020, ce qui représente la disparition de près de 9 700 exploi-

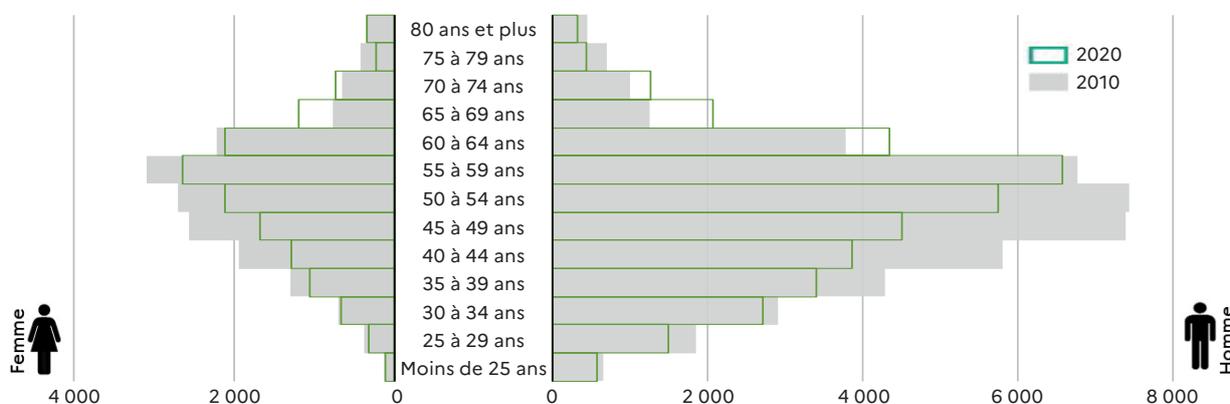
tants. En 2020, 28 % de ces dirigeants sont des femmes, une proportion qui reste stable par rapport à 2010, tout comme en France métropolitaine. Cette population a vieilli, avec une progression du nombre d'exploitants

dans les tranches d'âge situées entre 60 ans et 75 ans, alors que ce nombre se réduit dans toutes les autres tranches (graphique 1).

Graphique 1

Des exploitants moins nombreux et plus âgés en 2020

Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : Grand Est - hors structures gérant des packages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles



La moyenne d'âge des exploitants est de 51,1 ans en 2020, contre 49,8 ans en 2010. Même si la part des exploitants de moins de 40 ans s'est maintenue à 20 %, la proportion d'exploitants de 60 ans ou plus a très nettement progressé pour atteindre 25 % en 2020 contre 19 % en 2010. Cette évolution est très proche de celle observée dans l'ensemble France métropolitaine (moyenne d'âge 51,4 ans en 2020).

Les exploitants de 55 ans ou plus, susceptibles d'être concernés par un départ en retraite dans la décennie à venir, représentent désormais 43 % des effectifs contre 35 % en 2010. Ils sont particulièrement nombreux dans les zones situées à l'est et à l'ouest de la région, leur part atteignant 47 % dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et 45 % dans la Marne (carte).

Une exploitation sur deux est dirigée par au moins un exploitant de 55 ans ou plus

Dans 49 % des exploitations recensées en 2020 en Grand Est, au moins un des dirigeants est âgé de 55 ans ou plus. Ce dernier atteindra donc l'âge légal de la retraite dans la décennie à venir ou l'a déjà atteint. Dans neuf cas sur dix, il s'agit du chef d'exploitation.

La proportion d'exploitations se trouvant dans cette situation est plus élevée que la moyenne en cultures fruitières, en élevage bovins viande et en grandes cultures (*graphique 2*). À l'opposé, elle est nettement plus faible dans les élevages de porcs et volailles ou en maraîchage-horticulture.

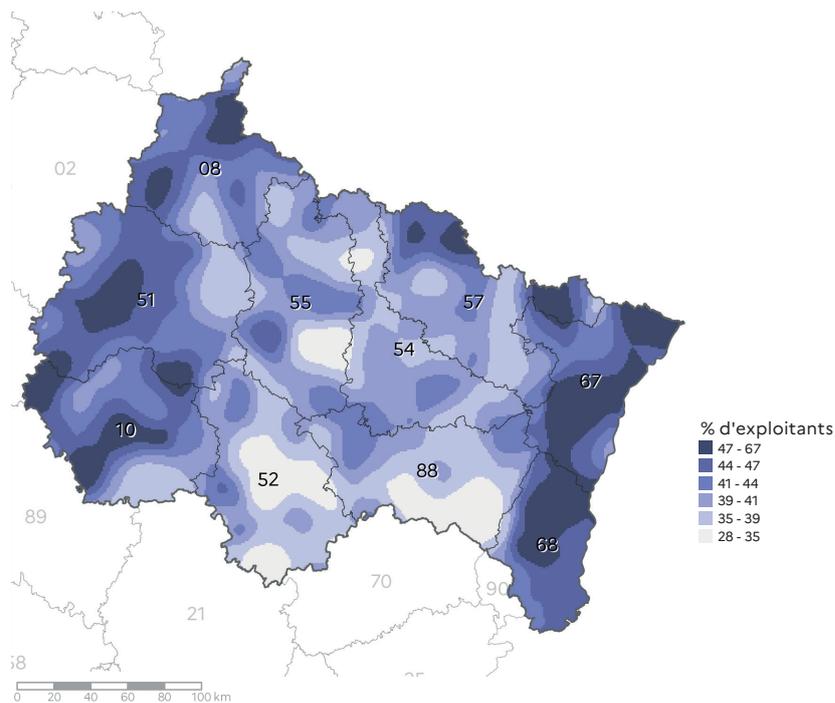
Il s'agit plus souvent de micro exploitations (28 % contre 23 % pour l'ensemble des exploitations) et leur prédominance est plus marquée dans les GAEC (59 % contre 49 % dans l'ensemble). Si on les compare aux exploitations dirigées uniquement par des exploitants de moins de 40 ans, la conduite en agriculture biologique est moins fréquente (6 % contre 12 %), tout comme l'implication dans la vente en circuits courts (17 % contre 23 %).

La reprise de l'exploitation envisagée par près du tiers des exploitants de plus de 60 ans

La question de leur devenir est particulièrement pressante pour les exploitations dirigées par un ou plu-

Davantage d'exploitants jeunes au centre de la région

Part des exploitants de 55 ans ou plus dans le Grand Est



Champ : chefs d'exploitations et coexploitants
Lissage à l'exploitation à 20km - Fond de carte d'après IGN Adminexpress 2020 - proj. LAEA
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

sieurs exploitants ayant déjà dépassé 60 ans. En 2020, 10 585 exploitations sont concernées dans le Grand Est, soit une sur quatre. Près de 40 % d'entre elles sont spécialisées en viticulture et 33 % en grandes cultures. Elles cultivent au total 597 500 hectares (dont 18 900 hectares en viticulture). Dans 64 % des cas, il s'agit de micro ou de petites exploitations.

Pour 28 % de ces exploitations, les répondants ne savent pas ce que va

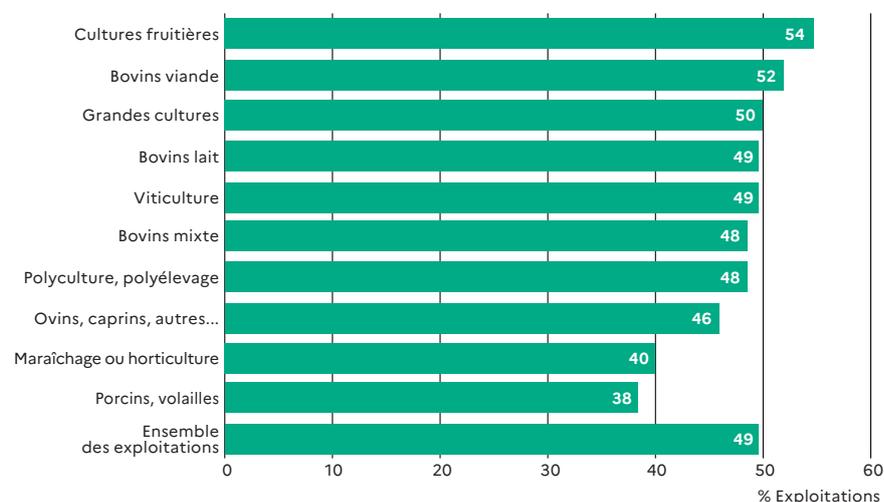
devenir leur exploitation dans les trois prochaines années, cette incertitude atteignant 31 % pour les exploitations individuelles. Elle est particulièrement marquée dans les micro exploitations (34 %) et se réduit à mesure que la taille économique augmente (*graphique 3*).

Dans 36 % des cas, aucun départ du chef n'est envisagé pour l'instant. Cette part dépasse 40 % dans les micro exploitations (42 %) ainsi que

Graphique 2

Des exploitants plus âgés en cultures fruitières et élevage de bovins viande

Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation



Champ : Grand Est - Hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

dans les exploitations viticoles (43 %), en élevage ovins, caprins et autres herbivores (42 %) et en maraîchage et horticulture (41 %).

Une transmission de l'exploitation est projetée dans 30 % des cas, le plus souvent dans un cadre familial (neuf cas sur dix). Dans les exploitations spécialisées en bovins lait et en

bovins mixte, la transmission est programmée dans plus d'un cas sur deux. Cette anticipation est également plus fréquente dans les grandes exploitations puisque 50 % d'entre elles ont prévu une reprise (pour 56 % de leur SAU totale). Elle atteint 42 % en moyenne dans les formes sociétaires, mais la transmission n'est prévue que dans 24 % des exploitations en indivi-

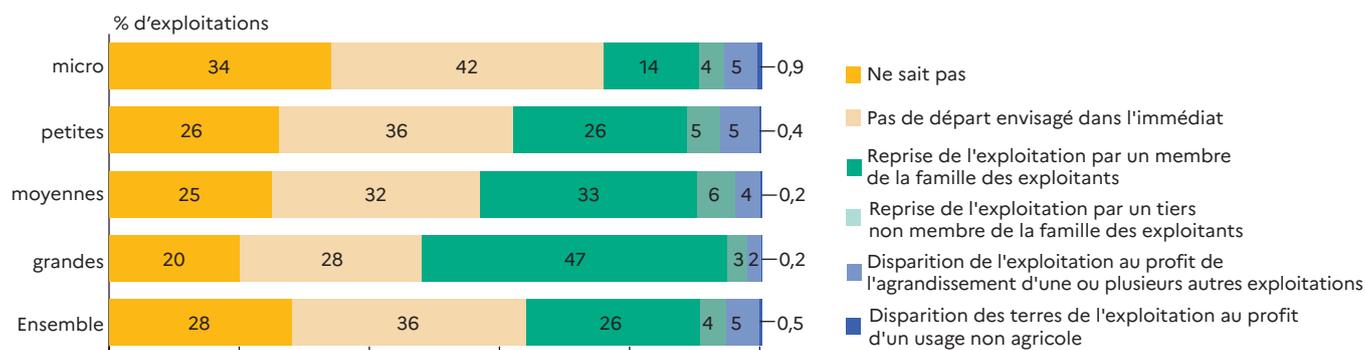
duel. Globalement, la reprise est anticipée pour 47 % des 597 500 hectares de SAU concernés.

Enfin, la disparition de l'exploitation pour l'agrandissement d'autres fermes n'est citée que dans 5 % des cas et l'hypothèse de la disparition pour un usage non agricole n'est que très rarement envisagée.

Graphique 3

Davantage d'incertitude dans les micro exploitations

Devenir envisagé dans 3 ans selon la taille économique des exploitations*



*exploitations avec au moins un exploitant ayant plus de 60 ans
Champ : Grand Est - Hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Qui sont les chefs d'exploitation installés après 2010 ?

En Grand Est, en 2020, une exploitation sur quatre est dirigée par un chef installé depuis moins de dix ans. Les femmes sont mieux représentées dans cette catégorie puisque leur proportion dépasse un tiers contre 22 % seulement parmi les chefs d'exploitation plus anciens.

Installés plus tardivement, à 37 ans en moyenne, et moins souvent dans le cadre familial, ces chefs ont un niveau moyen de formation plus élevé : 73 % ont une formation de niveau baccalauréat et 44 % une formation supérieure. Leur âge moyen est de 41 ans en 2020.

Ces chefs récemment installés sont plus souvent à la tête de micro ou de petites exploitations. Les structures qu'ils dirigent sont également plus nombreuses à être impliquées dans la vente en circuits courts et plus fréquemment conduites en agriculture biologique.

La part des chefs récemment installés est la plus forte en maraîchage (53 % des exploitants) et en élevage caprins (52 %) et la plus faible dans les élevages de bovins (respectivement 21 %, 19 % et 17 % selon l'orientation viande, lait, mixte).

Tableau

Portrait de la génération des chefs installés après 2010

| | Exploitations* avec un chef installé après 2010 | Exploitations* avec un chef installé en 2010 ou avant | Ensemble des exploitations |
|--|---|---|----------------------------|
| Part de femmes cheffes d'exploitation | 34 % | 22 % | 25 % |
| Part de chefs d'exploitation installés dans le cadre familial | 76 % | 85 % | 83 % |
| Age moyen du chef d'exploitation | 41,3 | 55,0 | 51,6 |
| Age moyen du chef d'exploitation à l'installation | 36,8 | 29,1 | 31,0 |
| Part de chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus | 18 % | 53 % | 44 % |
| Part des chefs avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat | 73 % | 48 % | 54 % |
| Part des chefs avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat | 44 % | 24 % | 29 % |
| Part des micro et petites exploitations | 55 % | 47 % | 49 % |
| Part des exploitations en agriculture biologique (certification ou conversion) | 11 % | 7 % | 8 % |
| Part des exploitations vendant en circuit court | 24 % | 18 % | 19 % |

* exploitation dirigée en 2020, hors exploitations dont la gestion est assurée par un prestataire
Champ : Grand Est - Hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source et définitions

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Grand Est, 80 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 15 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

L'**âge** décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (=2020-année de naissance).

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

L'**année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

SAU : Superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Pour en savoir plus

- Consultez le site internet de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

- « Recensement agricole 2020 – La part de l'emploi salarié permanent progresse » Agreste Etudes n° 2, juin 2022
- « Recensement agricole 2020, les premiers résultats par département de la région Grand Est » Agreste Essentiels n° 1 à 10, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Une agriculture régionale relativement préservée malgré la poursuite de la baisse démographique » - Agreste Etudes n° 6, décembre 2021
- Fiches territoriales du recensement agricole 2020 (pour la région, les départements, les EPCI et les périmètres des contrats de relance et de transition écologique)
- « Mémento de l'emploi 2021 en région Grand Est » - Agreste Mémento, octobre 2021
- « La population des exploitants agricoles du Grand Est : état des lieux, évolution et prospective » Agreste Dossier n° 1 et Agreste Etude n° 4, juin 2021

- Consultez le site Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr>